



AVIS D'APPEL INTERNATIONAL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR CONSTITUTION DE LA LISTE RESTREINTE

Date : 11 Novembre 2014

Projet : PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ (PPP) SUR LES PLATES-FORMES LOGISTIQUES D'ARU ET DURBA ET LES ÉQUIPEMENTS D'ESCALES ROUTIÈRES SUR LA RP 436 EN PROVINCE ORIENTALE

1. La Province Orientale de la République Démocratique du Congo à travers sa société **PLATES-FORMES LOGISTIQUES D'ARU SA**, lance un appel international à manifestation d'intérêt afin de repérer les acteurs intéressés par la démarche partenarial public-privé, pour la construction et la gestion d'un réseau de plates-formes logistiques et ses activités connexes intégrant les équipements d'escales routières hors-agglomérations ainsi que, selon le cas, la concession pour le péage, l'entretien et la modernisation de la route.
2. L'option d'un partenariat public-privé pour l'implantation des plates-formes logistiques à ses principaux postes frontaliers ainsi qu'aux portes de ses villes économiquement stratégiques a été levée par le Gouvernement Provincial en vue de répondre aux exigences d'une économie moderne et ouverte, par le regroupement, au sein d'un ensemble immobilier cohérent et harmonieux, principalement les services ci-après :
 - le guichet unique des services de douanes ;
 - le service de contrôle des charges à l'essieu ;
 - les services publics d'import-export ;
 - les entrepôts dédiés selon la nature du fret ;
 - les quais de groupage et de dégroupage ;
 - les tanks de fluides spécifiques ;
 - les ateliers de réparation mécanique ;
 - les stations-services ;
 - les parkings de stationnement ;
 - les parcs à conteneurs ;
 - les parcs à marchandises non conteneurisées ;
 - les parcs à automobiles ;
 - les unités de transformation des produits agricoles et des minerais ;
 - les parcs à bois ;
 - l'hôtellerie ;
 - les banques ;
 - les moyens informatiques ;
 - la restauration ;
 - les commerces divers ;
 - etc.

3. Le présent appel à manifestation d'intérêt concerne les plates-formes logistiques d'Aru et de Durba respectivement dans le territoire d'Aru, à la frontière ougandaise, et dans le territoire de Watsa, à l'entrée de la ville de Watsa. Les deux plates-formes logistiques sont reliées par la route provinciale (RP) 434 pour laquelle l'exclusivité sera accordée en vue de la construction et la gestion des équipements d'escales routières hors-agglomérations : motels, banques, bureau, communication, restaurant et shopping rapides. Cet appel à manifestation d'intérêt est ainsi lancé pour l'exploitation de longue durée sous forme de partenariat public-privé des infrastructures ainsi érigées sur les terrains relevant du domaine privé de la Province Orientale. La configuration des terrains et l'esquisse du plan architecturale des plates-formes logistiques sont présentées dans les Termes de Référence disponibles sur : <http://provinceorientale.cd/sec/offres-et-appels-doffres-en-province-orientale/>
4. La Province Orientale cherche des sociétés de droit congolais et étrangères capables d'accompagner le Gouvernement de la Province dans cette recherche de la sécurisation de la mobilité des opérateurs économiques et de la maintenance des infrastructures routières et frontalières ; ceci par une participation financière et technique en vue de la construction et la gestion des dites plates-formes logistiques comme actionnaire possédant la majorité des actions dans une société conjointe.
5. Dans ce cadre, il est requis des firmes intéressées les capacités suivantes :
 - Une bonne expérience des affaires en Afrique ;
 - Une expertise technique et sectorielle dans le domaine de la logistique, du transport routier et de l'affrètement international ;
 - Une vocation avérée dans la construction et la gestion immobilière ;
 - Une capacité financière prouvée ;
 - Être en ordre administratif et juridique requis pour les sociétés commerciales en République démocratique du Congo.
6. La Province Orientale invite par le présent avis les personnes morales intéressées par ce qui est décrit ci-dessus à lui fournir les informations indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les prestations attendues (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expériences dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances et qualifications nécessaires parmi son personnel ou son réseau d'experts, moyens humains et financiers, etc.).
7. La Province Orientale établira sur la base des réponses au présent appel à manifestation d'intérêt une liste restreinte de candidatures. Les personnes morales ou physiques qui seront retenues dans la liste restreinte seront invitées présenter un dossier complet de leur proposition conformément à la loi congolaise relative aux marchés publics.

Il sera organisé une visite du site pour les candidats retenus dans la liste restreinte.
8. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous plis fermé aux adresses ci-dessous :
 - *Cellule pilote de Gestion des Projets et Marchés Publics de la Province Orientale*
C/o Cabinet du Gouverneur :
49, Boulevard Lumumba
Kisangani-Makiso.

- *Cellule pilote de Gestion des Projets et Marchés Publics de la Province Orientale* C/o Cabinet du Gouverneur :
49 Boulevard Lumumba
Kisangani-Makiso
- *Bureau de Représentation de la Province Orientale* :
1527, Avenue Colonel Mondjiba
Immeuble CHANIC ELEPHANT
Kinshasa-Ngaliema
- *Bureaux du Commissariat Provincial Chargé du Partenariat Public-Privé, Portefeuille & Investissements* au 1^{er} étage de l'immeuble ex Agence de la Banque Congolaise, croisement des avenues Musibasiba et Badjoko, Commune de Makiso à Kisangani

Ou envoyées par e-mail aux adresses suivantes :

selection.plateformelogistiquearu@orientale.cd

Au plus tard le 24 décembre 2014

L'enveloppe de la Manifestation d'intérêt devra indiquer :

« AMI PLATES-FORMES LOGISTIQUES ARU ET DURBA :
À OUVRIR UNIQUEMENT LORS DES OUVERTURES DES PLIS ».

Les manifestations d'intérêt déposées en retard ne seront pas considérées.

Fait à Kisangani, le 11 Novembre 2014

Jean BAMANISA SAIDI
Gouverneur de la Province Orientale